

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2009

Séance du 26 juin 2009

CG 09/3^{ème}/HC-01

**REPRÉSENTATION
AU SEIN DE COMMISSIONS ET
ORGANISMES EXTÉRIEURS**

Syndicat départemental des déchets

—
Par délibération du 23 juin 2008 l'Assemblée départementale a fixé la représentation du Conseil Général auprès du Syndicat départemental des déchets à 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants :

Titulaires

Suppléants

MM Andrieu, Président comité départemental de
l'environnement
Dagen, Président commission finances
Astruc, Président commission agriculture
Garrigues F., Président commission aménagement
du territoire et tourisme
Cambon,
Lavabre
Quéreilhac
Guirbal
Moignard

MM. Lacombe

Capayrou
Bénech
Albert

Raynal
Marty
Viguié
Descazeaux
Mouchard

Je vous rappelle que la représentation des collectivités membres du Syndicat départemental est organisée en 3 collèges :

- Collège I : Conseil Général
 - Collège II : EPCI et Syndicats intercommunaux
 - Collège III : Communes isolées
- sachant que les statuts du syndicat prévoient la formule suivante :
- nombre délégués collège I = nombre délégués collèges II + III

Or, avec l'adhésion au 1er janvier 2009 de la commune de Ginals à la communauté du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, la situation devient de fait la suivante :

- collègue III : 0 siège (contre 1 auparavant)
- collègue II : 8 sièges (inchangé)
- collègue I : 8 sièges (collègues II + III - contre 9 auparavant)

Il appartient donc à notre Assemblée de modifier la représentation en conséquence et de ramener le nombre de délégués titulaires et suppléants de 9 à 8.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer et supprimer un délégué titulaire et un délégué suppléant dans notre représentation.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 23 juin 2008,

Vu les statuts du Syndicat départemental des déchets,

Vu l'adhésion au 1er janvier 2009 de la commune de Ginals à la communauté du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Modifie la représentation du Conseil Général (collège III) en ramenant le nombre de délégués et de suppléants de 9 à 8 ;

- Arrête comme suit la représentation du Conseil Général :

Titulaires	Suppléants
MM Andrieu, Président comité départemental de l'environnement	MM. Lacombe
Dagen, Président commission finances	Capayrou
Astruc, Président commission agriculture	Bénech
Garrigues F., Président commission aménagement du territoire et tourisme	Albert
Cambon,	Raynal
Lavabre	Viguié
Guirbal	Descazeaux
Moignard	Mouchard

Adopté à l'unanimité.

Le Président,